

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Dévarim-Hazon



Au Puits de La Paracha

Dévarim-'Hazon

« Lève-toi et réjouis-toi dans la nuit » : se renforcer dans les périodes de voilement et d'obscurité

« Hachem entendit la voix de vos paroles, et Il s'irrita (...) » (1, 34)

Rabbi Chlomo Kluger fait remarquer qu'a priori, l'expression « la voix de vos paroles » employée dans ce verset est inutilement longue, puisqu'il aurait suffi d'écrire : « Il entendit vos paroles ». Il l'explique de la manière suivante :

En général, lorsque quelqu'un pleure parce qu'un membre de son foyer est malade, il ne pleure pas à haute voix, car même s'il a de la peine de voir ce dernier souffrir, il a encore néanmoins l'espoir qu'il guérisse. Mais si toute espérance semble perdue, et que le malade agonise ou que le malheur est déjà arrivé, il élève alors la voix pour exprimer sa peine amèrement. Dès lors, l'emploi de l'expression « la voix de vos paroles » est intentionnelle : ce ne sont pas leurs pleurs qu'Hachem reprocha aux Bné Israël. En effet, les explorateurs, en revenant de leur mission, dénigrèrent la terre d'Israël, ébranlèrent leurs cœurs, et semèrent la panique parmi eux. Il est permis à un homme de pleurer lorsqu'il est saisi de frayeur. Et même si Moché et Yéhochoua protestèrent en soutenant qu'Eretz Israël était une "terre très, très bonne", l'ensemble du peuple n'était pas encore à un degré de Bit'hone suffisant pour en être convaincu. Il est d'ailleurs connu qu'Hachem n'exige pas de l'homme ce dont il est incapable. Ce qu'Hachem leur reprocha c'est **d'avoir élevé la voix de leurs pleurs**, comme il est écrit : « Toute l'assemblée se souleva et ils élevèrent la voix » (Bamidbar 14, 1). Car les cris de leurs pleurs ressemblèrent alors à ceux de quelqu'un qui pleure son mort, comme s'il avait cédé complètement au découragement, sans avoir plus aucun espoir. Comment

avaient-ils pu perdre complètement leur confiance en Hachem, alors qu'ils avaient déjà été témoins de Ses prodiges à travers toutes les merveilles qu'Il avait faites pour eux jusqu'à présent ?

Ce qui précède est d'autant plus vrai que, même lorsqu'une situation semble désespérée, il reste néanmoins toujours à l'homme la force de la prière et la possibilité de s'épandre en supplices devant son Père céleste. Car la prière exerce même une influence sur toutes les contingences de la nature, comme le montre l'histoire qui suit, laquelle m'a été relatée par le Rav Its'hak Touvia Weiss, chef du Beth Din de Jérusalem. Voici longtemps de cela, alors que celui-ci habitait (après son mariage) dans la ville de Manchester, s'y trouvait un Ba'hour orphelin qu'il désira aider à trouver une épouse. Lorsque lui vint une idée de Chidoukh, il décida d'en parler auparavant aux parents de la jeune fille (le Ba'hour étant orphelin, il craignait de lui faire de la peine si du côté de la jeune fille, on répondait par la négative). Les parents se renseignèrent sur le Ba'hour et acceptèrent la proposition. Rav Its'hak Touvia proposa alors le Chidoukh au Ba'hour. Néanmoins, ce dernier lui répondit que, malheureusement, il possédait un défaut physique, et qu'il comprenait que, de son point de vue, il lui incombait de le faire savoir à l'autre partie. Rav Its'hak Touvia se demanda s'il fallait agir comme le pensait le Ba'hour et l'apprendre à la famille de la jeune fille, car il n'était pas certain que ce défaut soit si important qu'il représente un danger. N'ayant pas le choix, il demanda conseil à un médecin, mais ce dernier ne lui donna pas une réponse claire. De même, lorsqu'il se tourna vers le Rav de la ville pour lui demander son avis et qu'il lui présenta les deux aspects de la question, il n'obtint pas une décision tranchée. Il écrivit donc une lettre à son Rav, Rav Eliaou Dessler qui, déjà



à cette époque, habitait en Eretz Israël, pour lui demander comment agir. Cependant, lui aussi ne donna pas une réponse claire. Entre-temps, plusieurs mois s'écoulèrent sans que le Chidoukh n'avance d'un pas. Rav Its'hak Touvia écrivit à nouveau à son Rav en lui demandant de bien vouloir aller poser la question au 'Hazon Ich. Quelques temps après, il eut la joie de recevoir un télégramme portant la succincte phrase : « **Il est préférable de ne rien dire, une lettre suivra** » (comme on le sait, chaque mot d'un télégramme est très onéreux, raison pour laquelle on ne lui répondit que le strict nécessaire). Après plusieurs semaines, la lettre arriva. Il y était écrit les mots suivants : « **Je suis entré chez le 'Hazon Ich, et je lui ai demandé quoi faire. Il m'a répondu qu'il était préférable de ne rien dire à la famille de la jeune fille, mais ne pas tirer de cette réponse un enseignement pour d'autres cas.** » Je ne peux pas t'expliquer dans cette lettre que signifie "ne pas tirer de cette réponse un enseignement pour d'autres cas", et en quoi ce cas est différent des autres ; lorsque je serai dans ta ville, à Manchester, je te l'expliquerai de vive voix. »

« Or, conclut Rav Its'hak Touvia, le 14 Tévète 5714 (1954), mon Maître, Rav Dessler, quitta ce monde, et, avant lui, le 'Hazon Ich (le 15 'Hechvan 5714). Par conséquent, les raisons me sont demeurées inconnues. Mais je peux te dire une chose : lorsque je me suis adressé au Ba'hour et que je lui ai révélé la décision que j'avais reçue, celui-ci me répondit : « **Grâce à D. je suis complètement guéri et je n'ai plus de défaut physique** ». Le 'Hazon Ich était certain de la force de la prière et, pour cette raison, il avait recommandé de ne rien dire concernant sa maladie car il savait, sans l'ombre d'un doute, que sous peu, le Ba'hour serait guéri de tout mal et de toute tare. »

Pour en revenir au sujet, l'explication de Rav Klüger vient nous apprendre de manière générale que, **dans chaque épreuve, il est, certes, naturel que l'homme souffre, ressente de la peine, et en arrive même à pleurer. Mais il ne doit jamais perdre espoir ni confiance dans le fait que tout ce que le**

Créateur du monde décide est pour le bien. Il se souviendra de tous les bienfaits qu'Il a accomplis pour lui depuis toujours. Car Celui qui, de tout temps, s'est préoccupé de lui avec une immense miséricorde et ne l'a jamais abandonné, ne l'abandonnera certainement pas non plus à présent.

Le Beth Israël raconta qu'il se joignit une fois à la table où Rabbi Chlomo Leib de Lentchéna était assis entouré de ses fidèles, le Chabbat de Soucot. Parmi les paroles qu'il prononça alors, figuraient celles-ci : « Le monde entier ne vaut pas même un soupir ! » Au même moment, un des bancs se brisa sous la pression de la foule et il heurta Rabbi Chlomo Leib, qui poussa un soupir de douleur. Un des 'Hassidim particulièrement naïf, se leva et dit au Rabbi : « Pourtant, le Rabbi vient de dire que le monde ne valait pas qu'on soupire pour lui ! »

-Tu dis vrai, lui répondit ce dernier, mais quand on a mal, on soupire et on crie ! »

Le Beth Israël expliqua que son intention était de dire que, certes, l'homme est en droit de crier quand il a mal, mais tout en criant, il devra se souvenir qu'en vérité, le monde ne vaut même pas la peine d'un seul soupir. Et il ne s'émouvra pas de tout ce qui lui arrive, confiant que tout vient d'En-Haut pour son bien.

Une célèbre parabole illustre ce qui précède : un père rempli de compassion, amène son jeune fils chez le dentiste afin qu'il le soigne. Le père sait parfaitement que ce traitement est douloureux et désagréable, mais il n'a pas d'autre choix pour le bien de son fils. C'est pourquoi il l'amène chez le dentiste en pensant aux conséquences bénéfiques qu'aura cette visite à l'avenir. Ce faisant, il tente de convaincre son fils, en le prenant par les sentiments, du bien-fondé de cette visite et de la nécessité de surmonter la douleur. Et au moment-même où le dentiste s'occupe de l'enfant et lui fait mal, il est certain que le père n'en voudra nullement à son fils s'il pleure de douleur et se plaint. Car, comme le dit le dicton populaire : « Quand ça fait mal, on crie ! » Cependant, si



le fils reproche à son père de ne désirer que son mal, ce dernier en concevra certainement de la peine et sera blessé par ces paroles infondées. Le message de cette parabole est clair pour tout le monde : il n'y a aucun mal à pleurer dans une situation difficile, car ainsi le Saint-Béni-Soit-Il a fait le monde et c'est tout à fait naturel. Seulement, l'essentiel est de ne rien reprocher à Hachem, et de ne pas se plaindre de Sa manière de conduire le monde. Et même s'il éprouve de la peine et qu'il souffre, l'homme doit être convaincu d'une foi parfaite que tout est pour son bien. Et il acceptera cette épreuve avec amour et joie.

Le fondement de ce qui précède correspond au commentaire que le Ramban donne des versets (14, 1-2) : « *Vous êtes des fils pour Hachem votre D. ; ne vous cisailliez pas le corps et ne vous rasez pas entre les yeux en l'honneur d'un mort, car tu es un peuple consacré pour Hachem ton D.* » :

« Cela signifie, écrit-il, que par le fait d'être un peuple saint et consacré à Hachem, D. ne perd aucune âme, et Il agit dans l'intention que celle-ci ne soit pas rejetée à tout jamais. Par conséquent, il ne convient pas de vous cisailler le corps et de vous raser entre les yeux pour un mort, même s'il a quitté ce monde jeune. **La Torah n'a pas interdit de pleurer, car l'instinct naturel éveille les pleurs lorsque l'on se sépare de ceux qu'on aime et même lorsque, de leur vivant, ils partent au loin.** Et c'est sur ce verset que nos Sages se sont appuyés (Moëde Katane 27b) pour **interdire de s'affliger sur un mort outre-mesure.** » On voit donc qu'il est permis de pleurer, mais, néanmoins, avec mesure et dans certaines limites.

Voici plusieurs années, la fille de Rav Méciguet, un des grands Rabbanim des Etats-Unis, quitta ce monde. Au terme des sept jours de deuil, le Rav appela ses proches et leur montra une bouteille de lait sur laquelle était écrite, comme d'ordinaire, la date limite d'utilisation, au-delà de laquelle le lait caillait et perdait son goût. « Comme le lait, leur dit-il, a une date limite après

laquelle il tourne, le deuil et les pleurs, eux aussi, ont une date limite. Passée celle-ci, ils "tournent" et n'ont plus de goût. »

Après la Choa, où il perdit son épouse et ses onze enfants (que D. venge leur sang), le Chéfa 'Haïm rapporta le verset des Tehilim (33, 9) : *כִּי הוּא אָמַר וַיִּעֲמֹד הוּא צִוָּה וַיַּעֲמֹד* [Car Il a parlé et cela fut, Il a ordonné et cela s'est tenu (Litt. levé)], et il l'expliqua comme suit :

« On sait que le terme *וַיִּעֲמֹד* (cela fut) est un langage qui suggère la souffrance et la peine (Méguila 10b). Dès lors, on vient dire par là, que le même Maître du monde qui a ordonné que survienne la peine et a amené l'épreuve, est aussi Celui qui a ordonné *וַיִּעֲמֹד*, de se lever, que nous nous relevions, nous secouions de la poussière, et ne restions pas plongés dans la vallée des larmes. »

Une fois, Rav 'Haïm Kreizvirt, le Av Beth Din de Anvers, rencontra Rabbi Moché Chemouel Shapira, le Roch Yéchiva de Béer Yaakov, et au milieu de la conversation, Rav 'Haïm lui dit avec enthousiasme : « J'ai un "Wort" (parole de Torah digne d'intérêt) qui vaut un demi-million de dollars ! » Lorsqu'il eut fini de d'exposer sa merveilleuse idée, il dit à Moché Chemouel : « Je ne t'ai pas donné un "présent" d'un demi-million de dollars gratuitement, rends-moi en contrepartie un Wort précieux qui vient de toi ! »

Et c'est ainsi que les choses se poursuivirent jusqu'à ce que Rav Moché Chemouel demeura "redevable". Il dit alors à Rav 'Haïm :

« Je n'ai plus de quoi te "payer" avec quelque chose qui vient de moi, c'est pourquoi je te payerai avec une précieuse parole qui vient de la Rabbanite : "Nos Sages enseignent (Esther Rabba 8, 2) qu'à cause d'un cri de sanglot que Yaakov entraîna à Essav, comme il est écrit : 'Lorsque Essav entendit les paroles de son père, il poussa un cri très grand et amer' (Béréchit 27, 34), le Saint-Béni-Soit-Il lui fit payer à Chouchane dans l'histoire de Hamane. Là-bas, en effet, il est dit au sujet de Mordékhaï : 'Il poussa un cri grand et amer.' (Esther 4, 1) A priori, le châtement infligé au



descendant de Yaakov n'était pas identique à sa cause, puisqu'au sujet de Essav, il est écrit : *'Il poussa un cri très grand et amer'*, alors que pour Mordékhaï, il est seulement écrit : *'Il poussa un cri grand et amer'*. Cela signifie que **pour un juif, il n'existe pas concrètement de 'cri très grand et amer', car même dans la plus grande souffrance que l'on peut imaginer, il ne perd pas complètement ses repères et le souffle de vie qui réside en lui.** Car il sait que c'est son Père céleste qui lui a infligé cette grande souffrance et que ce n'est que pour son bien."

Ce qui précède permet de comprendre ce que David Ha Mélekh dit dans les Téhilim (119, 8) : *את דרך אשמך אל תעזובי עד מאוד*, *Je veillerai à tes préceptes, ne m'abandonne pas complètement* [l'expression employée en hébreu *עד מאוד* (complètement), est la même que celle employée dans le verset à propos de Essav pour dire "très grand" ; n.d.t.]. Il vient, de la sorte, demander à Hachem de ne pas lui prendre sa Emouna au point de sentir que la souffrance est *עד מאוד*, "très grande".

Rabbi Chlomo Kluger, dans son livre "Dimaat Ha Hachoukim" sur la Méguilat Eikha, apporte une explication aux versets suivants du prophète Jérémie (31, 14-17) :

קול ברמה נשמע ה'י בכי תמרורים רחל מבכה על בניה מואנה להנחם על בניה כי איננו, כה אמרה' מנעי קולך מבכי ועיניך מרדמעה כי יש שקד לפעולתך נאום ה' ושבו מארץ אויב ויש תקוה לאחיתך נאום ה'

[On entend une voix à Rama, des lamentations et de lourds sanglots, c'est Ra'hel qui pleure ses enfants, qui refuse de se consoler de ses fils, car ils ne sont plus. Ainsi parle Hachem : *retiens ta voix des sanglots et les larmes de tes yeux*, car il y a une récompense à tes actions, parole d'Hachem et ils reviennent de la terre de l'ennemi. Et il y a un espoir à ton avenir, parole d'Hachem, et les enfants reviennent dans leurs frontières.]

Ce verset suscite a priori trois questions :

1) Pourquoi cette répétition : « *Retiens la voix des sanglots et les larmes de tes yeux* », puisque, apparemment, les deux expressions évoquent la même idée, c'est-à-dire se retenir

de pleurer. Pour quelle raison le verset se prolonge-t-il ainsi ?

2) Quel est le sens de l'expression : « *Retiens la voix des sanglots* », alors qu'il aurait suffi de dire : « *Retiens tes sanglots* » ?

3) La syntaxe : « *et ils reviennent dans leurs frontières* » semble incorrecte, car il aurait été plus compréhensible de dire : « *Et il y a un espoir à ton avenir (...) et les enfants reviendront dans leurs frontières* » au futur.

C'est qu'en réalité, explique-t-il, le Saint-Béni-Soit-Il s'adresse à Ra'hel qui symbolise l'assemblée d'Israël : « Je ne te reproche pas tes pleurs eux-mêmes sur cet exil amer, car le monde est ainsi fait que l'on pleure et ressent de la peine même sur une douleur passagère. Néanmoins, Je te demanderai te retenir la **voix** de tes pleurs : ne perdez pas l'espoir d'être délivrés et ne levez pas la voix de vos lamentation comme si vous aviez renoncé à la délivrance en pensant que vous resteriez en exil éternellement. **Car à cause de cela, vous prolongez cet exil et vos pleurs.** »⁷ Mais si, au contraire, *"tu retiens la voix de tes sanglots"*, que vous ne pleurez qu'à la manière dont on pleure avec l'espoir d'être délivré, parce que l'on a confiance dans la délivrance Divine, **Je vous promets alors d'essuyer "les larmes de tes yeux"**, que vous cesserez complètement de pleurer, car grâce à cela, la délivrance se rapprochera. Sur le même principe, on expliquera également la fin du verset qui vient donner une raison à son début *"retiens ta voix des sanglots (...)* [car] *il y a un espoir à ton avenir"*. Dès lors, il n'y a pas lieu de pleurer en élevant la voix de renoncement et de sentiment d'être perdu à tout jamais. Et grâce au mérite de t'être renforcée dans la foi en la délivrance, s'accomplira la promesse que cesseront complètement *"les larmes de tes yeux"*, puisque la délivrance se réalisera réellement et que les enfants reviennent [déjà, grâce à cela] dans leurs frontières.

Cela aussi constitue un enseignement pour nous : celui qui renforce sa Emouna dans une période de voilement méritera très rapidement la délivrance dont il a besoin. En



effet, nos Sages ont dit : « Par le mérite de la Emouna, ils seront délivrés ! » Bien au contraire, cet homme accomplira les termes du verset : « *Lève-toi et réjouis-toi dans la nuit* » (Eikha 2, 19) : au plus profond de la nuit et des ténèbres, arme-toi d'espoir. Et dès à présent, il sera rempli de joie et d'allégresse, au point de remplacer : « *Il pleure dans la nuit* » par : « *Réjouis-toi dans la nuit* ».

Ce qui précède trouve d'autant plus sa place durant cette période de deuil sur la destruction du Beth Hamikdache, car la racine et la source de ce malheur furent justement un manque de Emouna, marqué par les pleurs de cette même nuit, tel que le relate la Guemara (Ta'anit 29a) :

« Il est écrit (Bamidbar 14, 1) : *"Toute l'assemblée se souleva, ils élevèrent la voix et tout le peuple pleura cette même nuit."* Rabba enseigne au nom de Rabbi Yo'hanane : ce même jour, c'était le neuf Av. Le Saint-Béni-Soit-Il leur dit "Vous avez pleuré des larmes vaines, Je fixerai [cette nuit], pour vous, comme une nuit de pleurs pour les générations !" »

Et si telle fut la cause de la destruction, l'essentiel de la réparation consiste donc à raffermir sa foi dans le Saint-Béni-Soit-Il, notre Père miséricordieux, qui se préoccupe à chaque instant et en toute circonstance de notre bien, et à ne pas pleurer en vain. Certes, le travail de la Emouna est un travail de toute une vie, et il n'y a aucun instant où l'homme n'est pas tenu d'enraciner en lui-même une foi véritable. Cependant, durant ces jours-ci au cours desquels nous nous affligeons sur la destruction du Temple dont la cause est précisément "les vains sanglots", il nous incombe plus que jamais de renforcer notre confiance en Hachem, D. de bonté.

Le Beth Halévi (Parachat Bo) s'étend très longuement afin d'expliquer la raison des

deux destructions, celle du premier et celle du deuxième Beth Hamikdache. La teneur essentielle de ses propos est que lors du premier, la faute de l'idolâtrie était présente ; en revanche, la destruction du deuxième trouve sa racine dans le manque de Emouna et, en particulier, dans le manque de Emouna dans la Torah orale, ce qui entraîna la haine gratuite. Il prouve à ce sujet que **"la faute de l'apostasie et du manque de Emouna est bien plus grave que celle de l'idolâtrie"**. C'est la raison pour laquelle l'exil de Babel qui suivit la destruction du premier Beth Hamikdache ne dura que soixante-dix ans. En outre, il n'est pas dit que les Babyloniens assujettirent les juifs durement. En revanche, l'exil dans lequel nous nous trouvons dure depuis déjà tant d'années et nous n'avons toujours pas été délivrés. De plus, les nations du monde nous ont, de tout temps, imposé de durs et cruels décrets.

« C'est pour cela, conclut-il, qu'avant la délivrance, le Yetser Hara de l'apostasie et, en particulier, de celle qui renie la Torah orale et les Sages d'Israël, se raffermira une deuxième fois, et les juifs en souffriront beaucoup. Cela servira à réparer cette même faute qui causa la destruction du Temple. **Celui qui gardera complètement sa Emouna méritera la délivrance.** »

D'après cela, il explique ce que la Guemara rapporte à la fin du traité de Macot (24a) : « 'Habacuc vint et la fonda [la Torah entière] sur un seul fondement, comme il est écrit : *"Le juste vivra par sa foi."* » (Habacuc 2, 4) » Cette prophétie concerne, en effet, la venue du Messie, comme il est dit (verset 3) : « *Car les temps reviendront (...), s'il tarde, attend-le.* » **C'est donc pour cela qu'elle se termine par : "Le juste vivra par sa foi", autrement dit : celui qui restera fort dans sa Emouna sera appelé "juste" et vivra.**

